



La Feuille

Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales du Sud des Hauts de Seine
21 rue de Fontenay, 92340 Bourg la Reine

N° 195 – janvier 2013

Le président
et les membres du Conseil d'Administration
vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur, santé, réussite
pour l'année 2013

Vie Associative

• Renouvellement du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale du 11 juin 2012 a procédé au renouvellement du Conseil d'Administration qui a lieu par tiers chaque année.

Mme Catherine SILBERT, MM. Alain BAUDRY et René SILBERT ayant présenté leur candidature, ont été élus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Conseil d'Administration est désormais constitué comme suit : M. Natale ARCULEO, Mme Christine BAUDRY, M. Alain BAUDRY, Mme Marie-Dominique DALBY, M. Jean-Max DE LAMARE, M. Marc DESPLECHIN, Mme Nicole FIEVET, M. Philibert FOUGERE, Mme Catherine JONCOUR, Mme Cécile MARDUEL, M. Albert MARTIN, Mme Sabine MARIA, M. Alain RAYGASSE, Mme Catherine SILBERT, M. René SILBERT et Mme Bernadette TAGOURTI.

M. Jean CURIS, Président de l'Association «La Nichée», est membre de droit.

M. Sidney AÏCHE n'a pas souhaité renouveler son mandat. Le Président, au nom de l'ensemble du Conseil, le remercie pour son implication depuis de nombreuses années dans l'association, et pour son rôle dans l'organisation du système informatique de l'association.

• Élection du Président et recomposition du Bureau

Le Conseil d'Administration du 22 octobre 2012 a approuvé à l'unanimité la nomination du Président et des membres du Bureau qui est ainsi composé :

Marc DESPLECHIN	Président
Alain BAUDRY	Président-adjoint et trésorier
Natale ARCULEO	Vice-président chargé des affaires sociales
Philibert FOUGERE	Vice-président chargé des bâtiments et travaux
Jean-Max DE LAMARE	Vice-président chargé des relations institutionnelles
Alain RAYGASSE	Vice-président chargé de la Vie Associative et en appui sur les questions informatiques
Albert MARTIN	Trésorier-adjoint et chargé des relations avec l'AT 92
Christine BAUDRY	Secrétaire générale
Cécile MARDUEL	Secrétaire générale adj.
Catherine JONCOUR	Chargée de relations avec l'AT 92
Nicole FIEVET	Chargée des tutelles et de la rente survie
Sabine MARIA	Déléguée aux loisirs
Marie-Dominique DALBY	Chargée des relations avec Montrouge

M. DE LAMARE, Président de notre association depuis juin 2009, n'a pas souhaité pour des raisons personnelles renouveler sa candidature. Nous lui adressons nos plus vifs remerciements et toute notre reconnaissance pour la tâche qu'il a accomplie durant son mandat. Il reste cependant membre du Bureau.

• Création d'établissements

- **Transfert d'activité de l'IMP du Cèdre de Châtillon** au profit de l'APEI SUD 92 :

Depuis le 1° juillet 2012, l'APEI SUD 92 a repris, à la demande de l'Administration, la gestion d'un établissement sis 12 rue de Bagneux à Châtillon.

L'IME « Le Cèdre », établissement initialement géré par l'association « Centre Familial du Sacré Cœur », accueille en internat 24 garçons âgés de 6 à 14 ans originaires des Hauts-de-Seine. Des travaux de modernisation et de réhabilitation des bâtiments anciens ainsi que des constructions nouvelles ont été mis en œuvre et de nombreuses négociations ont été menées pour réaliser cette opération immobilière complexe. M. Patrick DHENAU, directeur de l'EMPRO de Bourg-la-Reine, a été chargé de la Direction du Cèdre.

Par ailleurs, afin de suivre 12 jeunes en externat, l'ouverture d'un Sessad Pro (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile Professionnel) est également prévue en 2013. Il s'agit d'un nouveau service d'accompagnement des adolescents en situation de handicap dans leur projet de vie en milieu ordinaire : formation professionnelle, emploi, insertion sociale.

- Foyer intégré à Fontenay-aux-Roses :

Ce projet qui date de 12 ans n'a toujours pas reçu l'aval du Conseil Général. Désormais, les créations de nouveaux sites font l'objet d'un appel d'offres de la part de l'Administration, celui-ci étant lancé dans le cadre d'un schéma régional pluriannuel. Nous devons donc attendre cet appel d'offres pour déposer un nouveau dossier. Dans le cadre des commissions où nous siégeons soit directement soit par l'intermédiaire d'une autre association, nous argumentons en faveur de cette création qui correspond à un besoin réel sur notre secteur

Vie de nos Établissements

• Le CAT-ESAT des Ateliers de Garlande

Respectueux des engagements de l'APEI SUD 92 en matière d'intégration professionnelle et sociale, "Les Ateliers de Garlande" ont entrepris un partenariat avec des entreprises et deux maisons de retraite qui envisagent une embauche pour des personnes placées par l'établissement sous couvert d'un document contractuel. Soucieux également d'intégrer les personnes autrement, les Ateliers organisent chaque année des séjours de découverte qui offrent la possibilité d'une insertion dans le cadre de somptueux clubs de vacances. Pour cette année ce sont deux séjours qui ont été organisés : l'un en Espagne à Majorque en juin 2012 et l'autre en Sicile en septembre 2012. Notons au passage que peu d'ESAT peuvent être fiers d'offrir de telles possibilités.

• Résidence de l'Avenir

Le samedi 30 juin dernier, tous les résidents se sont retrouvés pour passer une journée à Houlgate qui, bien que malheureusement placée sous le signe de la pluie, leur a laissé un très bon souvenir. La meilleure preuve... ils veulent y retourner l'été prochain !

Mot du président

Trésorier depuis 5 ans au sein de l'association, j'ai accepté d'en prendre la Présidence parce que je suis concerné par le Handicap. Comme vous, je suis parent ou proche d'une personne en situation de handicap.

De même, j'ai accepté de prendre la Présidence parce que je crois dans les valeurs de l'Association, dans le dynamisme de ses équipes-salariés et bénévoles et que je souhaite notre Association encore plus proche de vous en essayant de répondre encore mieux à vos attentes.

Enfin, j'ai accepté de prendre cette Présidence parce que vos représentants au Conseil d'Administration, mais également les directeurs de nos différents sites forment une équipe de personnes motivées, compétentes et qui travaillent ensemble pour assurer le meilleur accueil à nos enfants ou amis handicapés. Vous trouverez dans cette feuille d'informations, la liste des bénévoles ayant accepté de travailler au Bureau de l'Association.

La nouvelle organisation du secteur médico-social mise en place à l'occasion de la Loi de 2009, dite Loi HPST (Hôpital, Patient, Santé et Territoire) a réduit l'initiative dont nos associations locales disposaient pour la création de places et d'établissements. Cette nouvelle organisation a prévu un système d'appel d'offres, à l'initiative de l'Administration, qui s'inscrit dans des priorités nationales déclinées ensuite dans un schéma régional. Dans la pratique, nous n'avons pas encore eu la possibilité de souscrire à un appel d'offres pour satisfaire le manque de places que nous constatons sur notre secteur géographique.

Rigueur Budgétaire, Austérité. Des mots qui font peur actuellement mais bien réels.

Cette rigueur, nous avons commencé à la ressentir depuis quelques années avec la fixation des budgets de nos établissements et la limitation des crédits accordés par nos financeurs pour un bon fonctionnement au quotidien de nos établissements et de notre association.

Contre ces deux difficultés actuelles : organisation administrative du secteur et rigueur budgétaire, notre force vis-à-vis de l'Administration, c'est le nombre d'adhérents.

Nous nous ferons d'autant mieux entendre que nous serons plus nombreux, plus actifs et plus responsables. En effet, nos associations ont la possibilité d'être présentes dans des commissions qui traitent du handicap – aussi bien au niveau Régional et Départemental que local. Nous avons de ce fait la possibilité de faire connaître et reconnaître les besoins des familles et des personnes en situation de handicap de notre secteur : création et extension de places, accessibilité et meilleure insertion dans la Cité. Nous avons donc besoin de vous.

Nous avons également intérêt à coordonner nos efforts avec d'autres associations, tout en gardant les spécificités qui font les caractéristiques de notre association.

M. DESPLECHIN

Mouvement UNAPEI

- **Gestion de patrimoine : Jiminy Conseil, nouveau partenaire de l'UNAPEI**

Pour mieux répondre aux besoins des familles adhérentes, l'UNAPEI vient de signer une convention de partenariat avec Jiminy Conseil, un cabinet indépendant de Conseil en Gestion de Patrimoine. Ce cabinet est spécialisé dans le conseil aux familles qui vivent une situation de handicap. Son expertise porte sur l'organisation de la transmission du patrimoine des parents, l'optimisation du patrimoine de l'enfant ou de l'adulte handicapé mais aussi sur l'identification et la mise en œuvre d'une mesure de protection adaptée.

Ce partenariat apporte un appui technique au Service Ressources et Droit patrimonial de l'UNAPEI pour l'information et le conseil des familles. L'UNAPEI peut en outre orienter si nécessaire les familles adhérentes vers Jiminy Conseil qui bénéficient alors d'une première consultation gratuite et sans engagement.

Vie de nos communes

- **La Charte Ville Handicap**

Rappelons que la PIAPH 92 (Plate-forme Inter-Associative des Personnes Handicapées du 92) est à l'origine de la Charte Ville Handicap signée en 2000 par 33 communes du 92 sur 36. En signant cette charte, ces communes se sont engagées à améliorer la situation des personnes handicapées (tout handicap pris en compte) dans leur vie quotidienne au sein de la cité sur neuf points particuliers : information, transports-mobilité, accessibilité des lieux publics, logements, travail, éducation-formation, culture-sport-loisirs-vacances, vie à domicile et vie sociale.

Qu'en est-il à ce jour ?

À **Sceaux**, un comité de suivi se réunit au moins deux fois par an. Les projets de construction ou de rénovation des bâtiments publics et des voiries nous sont présentés régulièrement à titre consultatif et nous émettons nos remarques et nos demandes. En 2009, ce comité a été remplacé par un "comité consultatif de la ville pour tous" qui réunit en plus des représentants de la charte ville handicap, des représentants des personnes âgées, du sport... ce qui permet une action plus concertée prenant en compte toutes les problématiques.

À **Bourg-la-Reine**, le comité de suivi se réunit 2 à 3 fois par an. Là aussi, nous avons mis des priorités pour examiner chacun des neuf points retenus. Bien que les représentants des différents handicaps aient souvent changé, la situation évolue. Les services municipaux commencent à penser "handicap" avec la

prise de conscience que les problèmes résolus bénéficient à d'autres catégories de la population (personnes âgées, enfants, parents, personnes étrangères...).

À **Montrouge**, la "Charte Ville-Handicap" a été signée en juin 2003 avec les associations de la Plate-forme Inter-Associative des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine et une Commission Communale d'Accessibilité a été créée en 2007. Ces deux instances composées d'élus, de représentants d'associations de personnes handicapées (dont des représentants de l'APEI SUD 92) et de fonctionnaires municipaux se réunissent une fois par trimestre. En 2008, un diagnostic de la voirie et des espaces publics a été réalisé et un planning de réalisation des travaux a été programmé sur plusieurs années. Les bailleurs sociaux ont également été sollicités pour la mise en accessibilité des logements. Un suivi des réalisations est effectué dans le cadre de la Commission d'Accessibilité. Un guide du handicap a été réalisé en partenariat avec les associations et les institutions concernées à l'usage des Montrougiens en situation de handicap et leur entourage. Enfin, une commission Handicap/Entreprise réunit de grandes entreprises implantées sur la ville (Sanofi, STMicro, Bayard, CRCA, Unéo, etc..). Très active, cette commission organise des concours autour du thème du handicap, sensibilise le personnel et met en œuvre des forums et des échanges sur les bonnes pratiques. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est élevé dans les entreprises participant à cette commission.

Pour ces trois villes, depuis la loi de février 2005 avec son échéance de 2015 pour la mise en accessibilité, un gros travail d'état des lieux a été fait en concertation avec les représentants de chaque handicap. Des solutions d'aménagements ont été trouvées et réalisées. Il y a encore beaucoup à faire et le coût est un grand frein aux travaux et dans certaines situations, nous n'avons pas de solution immédiate. Nous veillons cependant à ce que les nouvelles réalisations soient en conformité sans dérogation.

En tout état de cause, nous devons rester très vigilants et relancer régulièrement les questions, car ces comités ne sont pas la priorité des municipalités. Il faut sans cesse rappeler qu'il existe des personnes handicapées et que leurs besoins doivent être pris en compte afin qu'elles puissent avoir une vie citoyenne et être intégrées dans la cité.

Loisirs-Vacances

- **Club de Loisirs**

La Fête du Club a eu lieu le 16 juin dernier à la Maison de Quartier "Le Trois Mâts" avec succès et

en collaboration avec d'autres associations dont l'AJR (Association des Jeunes Régina buriens).

Rappelons que les activités du Club ont repris et qu'il est toujours temps de s'inscrire. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la responsable, Cécile BLANCHON, au 01 47 02 73 93 ou au 06 17 45 24 06 ou encore par courriel : cecile.blanchon@fr.oleane.com

Une permanence est assurée au local du Club : 23 rue de Fontenay à Bourg-la-Reine, le mercredi de 14H à 17H et de 19H à 20H et le samedi de 9H30 à 10H30.

Informations pratiques

• CDAPH

Pour rappel, les Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ont été créées par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées". Elles résultent de la fusion des Commissions Techniques d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP) et des Commissions Départementales d'Éducation Spéciale (CDS). Elles sont compétentes pour :

- se prononcer sur l'orientation de la personne handicapée et les mesures propres à assurer son insertion scolaire ou professionnelle et sociale,
- désigner les établissements ou les services correspondant aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent ou concourant à la rééducation, à l'éducation, au reclassement et à l'accueil de l'adulte handicapé et en mesure de l'accueillir,
- l'attribution, pour l'enfant ou l'adolescent, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et éventuellement de son complément,
- l'attribution de la carte d'invalidité (CIN),
- l'attribution de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et du complément de ressources,
- l'attribution de la prestation de compensation,
- reconnaître la qualité de travailleur handicapé (RQTH),
- statuer sur l'accompagnement des personnes handicapées âgées de plus de soixante ans hébergées dans les structures pour personnes handicapées adultes.

À noter que deux personnes de l'APEI SUD 92 siègent à la CDAPH une fois par semaine section enfants.

• Augmentation de l'AAH

La dernière revalorisation de l'AAH au 1er septembre 2012 résulte encore de la promesse du

précédent Gouvernement. A ce jour, s'il semble acquis qu'il n'y aura plus qu'une revalorisation par an de cette allocation, le Gouvernement ne s'est pas prononcé sur le montant de cette revalorisation. Il y a là un sujet évident de mobilisation des associations du Comité d'Entente, afin d'éviter le décrochement de cette allocation avec le SMIC. Un courrier du Comité d'Entente sera donc envoyé au Président de la République.

Dates à retenir

• UNAPEI

Le 53e congrès annuel de l'UNAPEI se déroulera le vendredi 24 et samedi 25 mai 2013 au Parc Chabot de Marseille.

• FEGAPEI

Le 5e congrès de la FEGAPEI, Fédération nationale des Associations gestionnaires au service des personnes handicapées, aura lieu les 25 et 26 avril 2013 à Paris avec pour thème : "Associations : que serons-nous dans 10 ans ?". Il y sera abordé, à travers une approche prospective de la société, les aspirations des personnes handicapées et de leurs familles, celles du secteur médico-social, les nécessaires mutations que devront opérer les associations pour devenir de véritables acteurs d'intégration.

Carnet

• Ils nous ont quittés

M. Étienne Pierre, père de Jean-François, le 31 octobre 2012. Membre du Conseil d'Administration de 1981 à 2008, il était correspondant rente-survie à la suite de M. Jolimay et responsable des campagnes de cartes de vœux.

Véronique Chamayou, le 30 août 2012. Elle a travaillé à l'ESAT Garlande.

Mme Anne-Marie Demongin, mère de Michel, le 5 octobre 2012.

M. Pierre Luce, membre bienfaiteur de notre Association.

Que leurs familles, leurs proches et leurs amis reçoivent ici le témoignage de notre sympathie.

APEI SUD 92 – Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales du Sud des Hauts de Seine
Antony, Bagneux, Bourg la Reine, Châtenay-Malabry, Fontenay aux Roses, Montrouge, Le Plessis Robinson, Sceaux
21 rue de Fontenay, 92340 Bourg la Reine tel: 01 47 02 01 48 Fax: 01 47 02 08 71
E-Mail: apeisud92@apeisud92.org Site Internet: <http://www.apeisud92.org>
Permanences en semaine, le matin de 10h à 11h30